



CRÉMATORIUM
DE VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

Rapport d'activité

2024 (du 1^{er} janvier au 30 juin)

Sommaire

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	3
1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.....	3
1.1.1. Objet et étendue de la délégation	3
1.1.2. Autorité délégante	3
1.1.3. Délégué.....	3
1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants	3
1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat	3
1.2. LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE.....	3
1.2.1. Les services fournis	3
1.2.2. Les installations	5
1.2.3. Le partage des charges entre le délégué et le délégant.....	5
1.2.4. Les horaires du centre funéraire crématorium.....	6
1.2.5. L'équipe du centre funéraire - crématorium.....	6
1.2.6. La formation, les accidents du travail et les observations.....	7
2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : L'ANALYSE DE L'ACTIVITE	8
2.1. DONNEES STATISTIQUES	8
2.1.1. Evolution de la population et de la mortalité en France	8
2.1.2. Evolution du taux de crémation en France	10
2.1.3. Analyse du registre des crémations	10
2.1.4. Analyse du registre des admissions à la chambre funéraire	17
2.2. LES AUTRES INDICATEURS DE QUALITE	19
2.2.1. Les cérémonies personnalisées	19
2.2.2. Registre d'appréciation du service	19
2.3. LES ENQUETES DE SATISFACTION DES FAMILLES.....	19
2.3.1. Dispositif d'évaluation de la satisfaction des familles	19
2.3.2. La communication du crématorium.....	22
2.3.3. Elimination des déchets métalliques.....	23
2.3.4. La certification de services Qualicert®	24
2.3.5. Protection du Travailleur Isolé (PTI)	24
2.4. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE.....	24
2.4.1. Les maintenances, interventions et travaux de l'année	24
2.4.2. Les contrôles réglementaires	25
3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : ANALYSE FINANCIER.....	26
3.1. TARIFS PRATIQUES	26
3.1.1. Les tarifs des prestations du service public.....	26
3.1.2. La révision des tarifs	28
3.2. PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT.....	28
3.2.1. Les règles comptables.....	28
3.2.2. Le compte de résultat en euros hors taxes	29
3.2.3. Commentaires sur le compte de résultat.....	31
3.3. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS.....	36
3.3.1. Etat de variation de patrimoine	36
4. PERSPECTIVES 2024.....	37
Annexe 1 : LA CERTIFICATION DE SERVICES QUALICERT®	38
Annexe 2 : TABLEAU DES IMMOBILISATIONS	39

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1.1. Objet et étendue de la délégation

La délégation porte sur la gestion du centre funéraire, comportant crématorium et chambre funéraire associés, situé sur la commune de Gleizé, contigu au cimetière paysager.

1.1.2. Autorité délégante

La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS).

1.1.3. Déléataire

OGF

Société par actions simplifiée au capital de 40.904.385 €

RCS Nanterre B 542 076 799

Siège social : 6, rue du Général Audran – Immeuble Canopy – 92400 COURBEVOIE

Habilitation n°25-92-0272

1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants

Président : M. Alain COTTET

Directeur délégué : M. Marc OSSENT

Directeur de secteur opérationnel : M. Laurent BLANCHARD

1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat

Convention de délégation de service public pour une période de sept années à compter du 1er janvier 2017, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

L'avenant n°2, signé le 11 décembre 2023 acte la prolongation du contrat de DSP jusqu'au 30 juin 2024.

1.2. LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE

1.2.1. Les services fournis

Conformément au contrat de délégation, le déléataire assure les missions principales suivantes :

- La réception des cercueils ;
- L'accueil et accompagnement des familles ;
- La tenue d'un planning de réservation des salles et du four de crémation ;
- L'organisation des cérémonies à la demande des familles ou de leurs mandataires ;
- L'organisation des cérémonies personnalisées à la demande des familles ou de leurs mandataires ;
- La crémation des pièces anatomiques d'origine humaine conformément aux articles R. 1335-9 et suivants du Code de la santé publique et à l'arrêté du 7 septembre 1999 relatif aux contrôles des filières d'élimination des déchets d'activité de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques ;

- La vérification du dossier administratif de crémation et contrôles techniques avant l'introduction du cercueil ou des restes mortels dans le four, vérification du bon fonctionnement après utilisation ;
- La crémation des cercueils et des restes mortels ;
- La pulvérisation des cendres ;
- La fourniture de réceptacles simples, nécessaires pour recueillir les cendres conformément à la réglementation en vigueur ;
- Le recueil des cendres dans une urne sertie qui devra comporter une plaque sur laquelle devront être mentionnés l'identité du défunt et le nom du crématorium et ce, conformément aux dispositions de l'article R. 2213-38 du Code général des collectivités territoriales ;
- La remise des cendres aux familles ;
- Le préchauffage du four en temps utile ;
- Effectuer, à la demande des familles, ou éventuellement des sociétés de pompes funèbres, la dispersion des cendres et les opérations nécessaires à l'enfouissement des cendres ou au scellement des urnes, dans le respect du Code général des collectivités territoriales ;
- Disposer d'un lieu de stockage temporaire des urnes, notamment pour le cas où les familles ne souhaitent pas récupérer immédiatement les cendres. La dispersion des cendres dans le jardin du souvenir ou le dépôt des urnes dans le jardin cinéraire, seront ensuite effectués par les agents habilités à cet effet ;
- Assurer :
 - gratuitement la crémation des restes relevés à la suite des exhumations, sur demande de la Communauté d'agglomération ;
 - l'incinération des corps des personnes ayant fait don de leurs corps à la médecine, selon un accord à passer avec les facultés de médecine et de pharmacie ;
 - la prise en charge pour procéder gratuitement sur demande des familles, à la crémation des corps des sapeurs-pompiers domiciliés sur la Communauté d'agglomération et décédés à la suite d'un accident ou d'une maladie contractée en service commandé.

Le délégataire, au vu du certificat d'indigence délivré par le Président de la Communauté d'agglomération, accordera, sur demande, la gratuité du service du crématorium aux indigents domiciliés dans la Communauté d'agglomération et doit notamment veiller à :

- Tenir en permanence les registres nécessaires aux opérations de crémation ;
- Respecter le règlement intérieur du crématorium ;
- La maintenance du bâtiment, du four et des équipements qui devront toujours être en mesure de répondre aux besoins de service et devra s'occuper notamment de l'élimination de l'ensemble des gravats et déchets, y compris issus du traitement des fumées ;
- Le respect du principe d'égalité entre tous les usagers et au respect du règlement national des opérations funéraires codifié aux articles R. 2223-24 à R. 2223-32 du Code général des collectivités territoriales et notamment aux dispositions de l'article R. 2223-29 du Code général des collectivités territoriales ;
- Mettre à la disposition du public, notamment par affichage dans les agences de pompes funèbres, les tarifs et conditions de vente des prestations et fournitures du crématorium. Les devis et bons de commande seront établis conformément à la réglementation en vigueur ;
- Mettre à la disposition du public un registre destiné à recevoir les éventuelles observations. Ces observations seront obligatoirement communiquées à la Communauté d'agglomération avec éventuellement les réponses qui y seront apportées ;
- Prendre en charge la conservation des cercueils attendant la crémation ;
- Fournir gratuitement aux familles tous renseignements utiles pour leur permettre d'effectuer, si elles le désirent, les démarches en vue de la crémation. À la demande des familles, le délégataire est tenu de leur délivrer un devis gratuit, les prix étant donnés toutes taxes comprises ;
- Proposer en cas d'interruption de service soit la crémation sur un site alternatif, soit une solution par voie d'indemnisation ;
- Les opérations d'admission à la chambre funéraire, la prise en charge, et la mise en cellule réfrigérée ;
- La présentation du corps en salon à la demande des familles ;
- L'accueil des familles
- La mise à disposition des installations techniques de laboratoire et de tout le matériel nécessaire équipant la salle de préparation des corps ;
- L'entretien régulier de la salle de préparation après sa mise à disposition à un tiers.
- La gestion de la salle des retrouvailles mise à disposition gratuitement, depuis le mois de juin 2019

1.2.2. Les installations

Un parking de 81 places.

Le crématorium comprend :

- des locaux ouverts au public :
 - Une salle de visualisation de l'introduction du cercueil dans le four et de remise de l'urne cinéraire,
 - Une salle d'attente,
 - Une salle de retrouvailles.
- des locaux techniques à usage exclusif du personnel du crématorium :
 - Une salle d'introduction du cercueil,
 - Une salle des fours, équipée d'un four et d'un pulvérisateur de calcius,
 - Un local de dépôt provisoire des urnes cinéraires.

La chambre funéraire comprend :

- des locaux ouverts au public :
 - Un salon de présentation des défunts.
- des locaux techniques à usage exclusif des professionnels :
 - Un hall de réception des personnes décédées,
 - Une salle de préparation,
 - Six cases réfrigérées,
 - Une chambre froide pour 2 ou 3 places.

A ces locaux s'ajoutent :

- Un hall d'accueil,
- Une salle de cérémonie,
- Une salle d'attente,
- Un bureau administratif,
- Les couloirs de circulation,
- Les sanitaires obligatoires.

1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

Tous les équipements, installations et matériels nécessaires à l'exploitation du service sont maintenus en bon état de fonctionnement, réparés, remplacés ou renouvelés par les soins du délégataire sous sa responsabilité et à ses frais.

Entrent dans le cadre de l'entretien à la charge du délégataire, notamment :

- l'entretien du four qui doit toujours être en mesure de répondre aux besoins du service et conformes à la réglementation en vigueur ; et garantie par un contrat de maintenance ;
- les fonctions énergétiques (électricité, gaz...) ;
- l'entretien ou le renouvellement des peintures des sols et des murs ;
- l'entretien du matériel d'incendie et des issues de secours ;
- le balayage et le nettoyage des voies de dégagement, bordures depuis la route, y compris parking, parvis et esplanade à l'exception des espaces verts qui devront être tenus par le délégataire en bon état de propreté et de service ;
- le dépoussiérage des appareils crématoires ;
- la propreté des locaux techniques ;
- le nettoyage des autres salles (salle de cérémonie...) ;
- le remplacement de toute pièce défectueuse, détériorée ou disparue dans les équipements et matériels ;
- l'entretien des bâtiments.

Le délégataire a la charge de faire exécuter ou d'exécuter lui-même toute réparation des dommages et détériorations commises dans les installations, nonobstant les recours qu'il peut exercer, conformément aux lois et règlements en vigueur, contre les auteurs de ces déprédations.

1.2.4. Les horaires du centre funéraire crématorium

L'ouverture du centre funéraire-crématorium au public pour l'accueil des familles, à l'exception des dimanches et jours fériés, est assuré :

du lundi au samedi
de 9 h 00 à 18 h 00

Les horaires de crémation sont les suivants :

	Horaire d'accueil des familles	Horaire de la crémation
Du mardi au samedi	Suite à l'accueil de la veille à 17 h 00	8 h 00
Du lundi au samedi	9 h 30	10 h 00
Du lundi au samedi	11 h 30	12 h 00
Du lundi au samedi	13 h 30	14 h 00
Du lundi au samedi	15 h 30	16 h 00 (Le samedi : remise des cendres possible le lundi matin)
Du lundi au vendredi	17 h 00	Le lendemain à 8 h 00

En cas d'urgence ou d'activité importante, avec autorisation de la CAVBS, le service peut fonctionner en dehors des horaires et jours d'ouverture pour faire face aux besoins et satisfaire les familles.

Le jour et l'heure de la crémation sont fixés par le gestionnaire du crématorium en accord avec la personne qui a qualité pour pourvoir aux funérailles ou le mandataire de la famille.

Le dépôt du corps au crématorium a lieu une demi-heure avant le début de la crémation.

1.2.5. L'équipe du centre funéraire - crématorium

L'équipe du centre funéraire - crématorium se compose de trois personnes. Leurs missions concernent :

- l'accueil des familles,
- l'accueil des entreprises de Pompes Funèbres mandatées par les familles,
- la présentation des défunts,
- la réalisation de cérémonie de recueillement,
- la réalisation des crémations,
- l'entretien des installations,
- la tenue des différents registres et l'accueil téléphonique,
- la tenue du planning de crémations,
- l'accueil téléphonique en dehors des heures d'ouvertures du centre funéraire,
- la gestion administrative de l'activité (facturation clients, fournisseurs...).

L'encadrement du centre funéraire - crématorium est assuré par Monsieur Laurent BLANCHARD, Directeur de secteur opérationnel, et Monsieur Alexis DAVID, responsable du crématorium.

Par ailleurs, une permanence téléphonique et un accueil sur site est assurée 7 jours sur 7 et 24h sur 24 pour les admissions des défunts à la maison funéraire.

Le groupe OGF assure également l'encadrement du centre funéraire crématorium au travers de ses équipes de directions régionale et nationale, afin d'améliorer les conditions d'exécution du service délégué. La direction des crématoriums, de la communication, de la qualité et les services juridiques ainsi que le département travaux, travaillent en commun à l'élaboration d'un service de qualité dans le respect de la réglementation.

1.2.6. La formation, les accidents du travail et les observations

La formation

Pour l'exécution des missions qui leur sont confiées, les agents du centre funéraire crématorium ont bénéficié d'une formation concernant les points suivants :

- la législation sur la crémation et ses évolutions récentes concernant le traitement des pièces anatomiques notamment,
- les procédures internes d'OGF en matière de gestion des crématoriums,
- les vérifications administratives des dossiers de crémation,
- l'accueil des familles, la remise de l'urne et la dispersion des cendres,
- les rappels théoriques et pratiques liés à la technologie des fours de crémation (cycles de crémation, régulation des fours, techniques d'entretien et de dépannage, consignes de sécurité),
- la gestion des éventuelles pannes en présence d'une famille,
- les consignes d'hygiène et de sécurité,
- la protection incendie,
- l'habilitation électrique H0B0 pour personnel non électricien.

Formation habilitation électrique de M. Alexis DAVID, les 10 et 11 juin 2024.

Formation de conduite four de : M. Alexis DAVID, les 20 et 21 juin 2024.

Les accidents du travail

Sans objet

Les observations

Notre responsable de crématorium M. Alexis DAVID a été recruté le 02/05/2024.

2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : L'ANALYSE DE L'ACTIVITE

2.1. DONNEES STATISTIQUES

2.1.1. Evolution de la population et de la mortalité en France

Au 1er janvier 2025, **la France compte 68,6 millions d'habitants** dont 66,4 millions en France métropolitaine. La population augmente de 169 000 habitants soit 0,25 % de plus qu'un an auparavant.

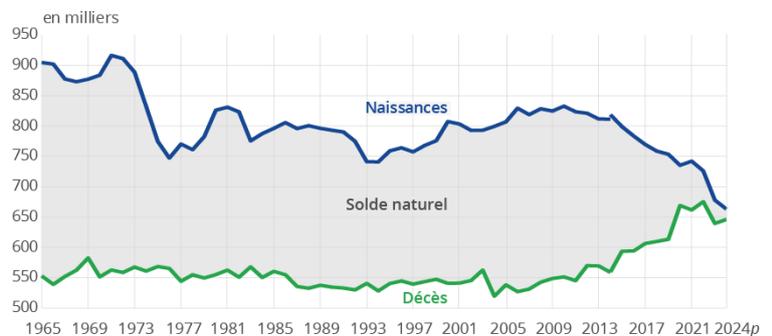
En 2024, La France a comptabilisé **663 000 naissances**, soit **-2,2 % qu'en 2023**. Cette baisse est d'une ampleur nettement moindre que celle enregistrée entre 2022 et 2023 (-6,6 %) mais elle reste plus forte que celle observée en moyenne chaque année entre 2010 et 2022 (-1,3 % périmètre France hors Mayotte), 2010 étant le dernier point haut des naissances.

Au total, le nombre de naissances en 2024 est inférieur de 21,5 % à son niveau de 2010 (France hors Mayotte), et est le plus bas niveau observé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Le nombre de naissances dépend, d'une part, du nombre de femmes dites en âge d'avoir des enfants et, d'autre part, de leur fécondité. Depuis 2016, la population féminine âgée de 20 à 40 ans a peu évolué en nombre. La baisse des naissances depuis cette date s'explique donc principalement par le recul de la fécondité. L'indicateur conjoncturel de fécondité s'établit à 1,62 enfant par femme contre 1,66 enfant par femme en 2023.

Un **solde naturel à peine positif**. Il s'établit à +17 000 en 2024 contre +47 000 en 2023, qui était déjà le niveau le plus faible depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Le solde naturel diminue entre 2023 et 2024 sous l'effet combiné d'une baisse des naissances et d'une hausse des décès. Il s'était légèrement redressé en 2021 sous l'effet d'un rebond des naissances, puis avait baissé de nouveau en 2022 et en 2023, les naissances diminuant et les décès restant à un niveau élevé.



Le nombre de décès augmente de 1,1 % en 2024

646 000 personnes sont décédées en France selon les estimations de l'INSEE début janvier 2025, soit **+1,1 % par rapport à 2023**, année où la mortalité avait reculé de -6,5% par rapport à 2022.

De tendance générale et profonde depuis 2011, la hausse de la mortalité en 2024 est liée au vieillissement des générations issues du baby-boom (personnes nées après-guerre et leurs enfants, de 1946 à 1974) qui entrent dans une tranche d'âge à forte mortalité.

L'épidémie de grippe du début d'année 2024 a retrouvé une temporalité et une durée habituellement observées avant la pandémie de Covid-19, et les épisodes de fortes chaleurs de l'été, moins nombreux qu'en 2023, n'ont pas entraîné de hausse significative de la mortalité.

Toutefois, **l'épidémie de grippe de la fin d'année 2024 tend à revoir les estimations** de décès à la hausse sur les dernières semaines de 2024 et le début de l'année 2025.

La période 2020-2022 a cependant été particulière, marquée par une forte mortalité due essentiellement à l'épidémie de Covid-19. En 2024, le nombre de décès est supérieur de 5 % à son niveau pré-pandémique de 2019.

Le taux de mortalité infantile est de 4,1 décès pour 1 000 naissances vivantes ; cela représente 2 700 enfants décédés avant leur premier anniversaire. Environ la moitié des décès d'enfants de moins d'un an ont lieu moins d'une semaine après la naissance, pour un quart entre 7 et 27 jours et pour un autre quart après 27 jours de vie.

Après avoir reculé très fortement au cours du vingtième siècle, ce taux ne baisse plus depuis 2005. Il augmente même légèrement depuis 2021 où il atteignait déjà 3,7 ‰ (3.7 pour mille).

L'espérance de vie à la naissance s'élève à 85,6 ans pour les femmes et à 80,0 ans pour les hommes

Elle se stabilise à un **niveau historiquement élevé**, après une nette hausse en 2023 (+0,5 an pour les femmes, +0,6 an pour les hommes). De 2010 à 2019, l'espérance de vie à la naissance augmentait chaque année en moyenne de 0,1 an pour les femmes et 0,2 an pour les hommes.

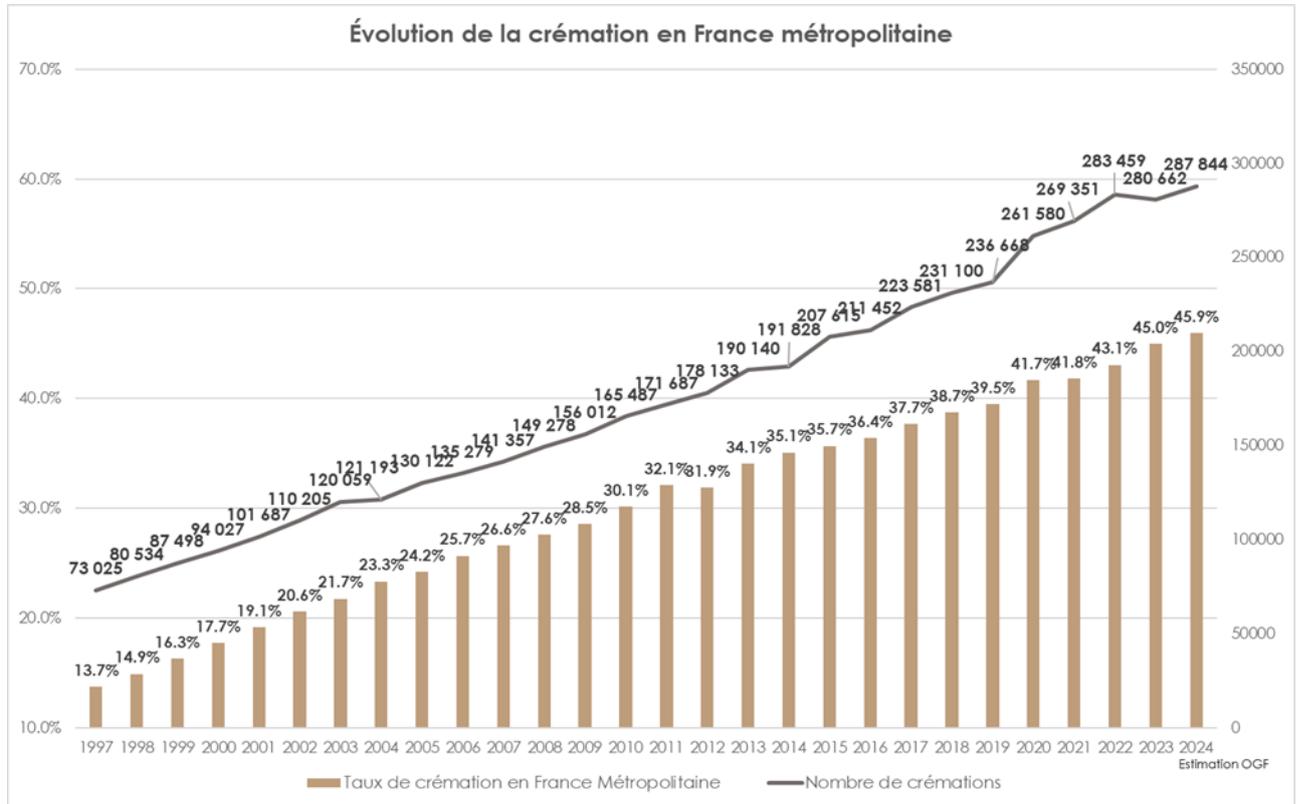
Reflétant les conditions de mortalité de l'année, l'espérance de vie avait fortement reculé en 2020, du fait de l'épidémie de Covid-19, et était restée inférieure à son niveau de 2019 en 2021 et 2022, années également marquées par une forte mortalité. L'espérance de vie à 60 ans suit les mêmes tendances, et s'établit à 27,8 ans pour les femmes et 23,7 ans pour les hommes.

En 2023, dernière année de disponibilité des données européennes, l'espérance de vie à la naissance en France est **supérieure à la moyenne européenne** : 85,6 ans pour les femmes (contre 84,2 ans dans l'UE27) et 79,9 ans pour les hommes (contre 78,9 ans). En France, l'espérance de vie des femmes est une des plus élevées de l'UE27 ; celle des hommes est en 11^e position. Les femmes vivent le plus longtemps en Espagne (86,7 ans), et les hommes vivent le plus longtemps à Malte (81,8 ans).

Au 1^{er} janvier 2025, en France, **21,8 % des habitants ont au moins 65 ans**, contre 16,3 % en 2005. Cette part augmente depuis plus de trente ans. Le vieillissement de la population s'accélère depuis le milieu des années 2010, avec l'arrivée à ces âges des générations nombreuses du baby-boom dont les plus anciennes auront 79 ans en 2025 (et les plus jeunes 51 ans). Ainsi, les personnes âgées d'au moins 75 ans représentent désormais 10,7 % de la population, contre 8,0 % en 2005.

Source : INSEE [Bilan démographique 2024](#)

2.1.2. Evolution du taux de crémation en France



2.1.3. Analyse du registre des crémations

L'exploitation du système de réservation HOMMAGE a permis de procéder aux analyses suivantes :

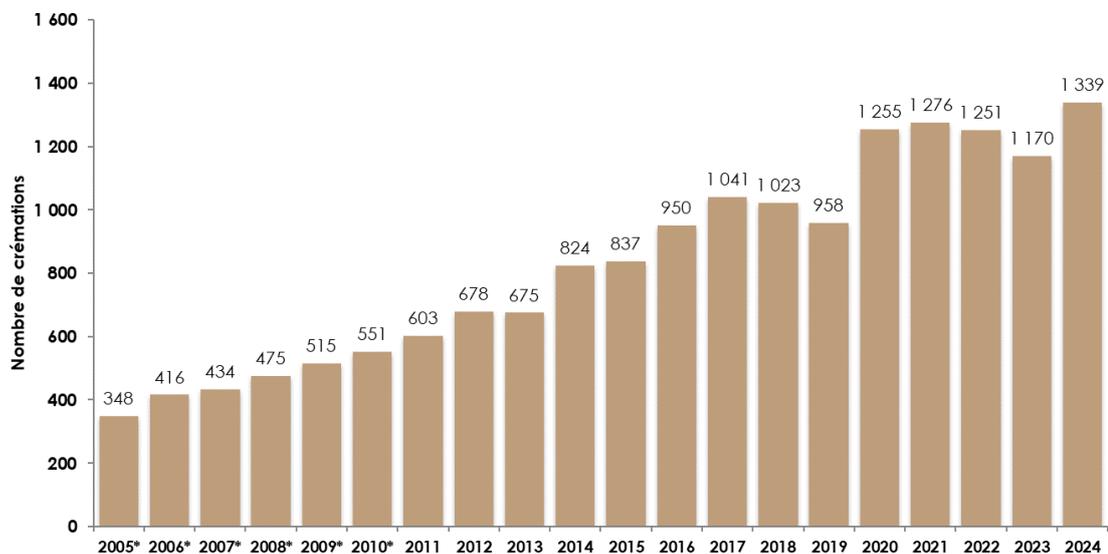
2.1.3.1. Evolution du nombre annuel des crémations

En 2024, 1339 crémations ont été réalisées, soit une hausse 14.4% par rapport à l'année précédente.

Activité annuelle		
Années	Nombre de crémations	Évolution
2005*	348	-
2006*	416	19.5%
2007*	434	4.3%
2008*	475	9.4%
2009*	515	8.4%
2010*	551	7.0%
2011	603	9.4%
2012	678	12.4%
2013	675	-0.4%
2014	824	22.1%
2015	837	1.6%
2016	950	13.5%
2017	1 041	9.6%
2018	1 023	-1.7%
2019	958	-6.4%
2020	1 255	31.0%
2021	1 276	1.7%
2022	1 251	-2.0%
2023	1 170	-6.5%
2024	1 339	14.4%

* du 1er mars au 28 février

Évolution de l'activité annuelle depuis 2005

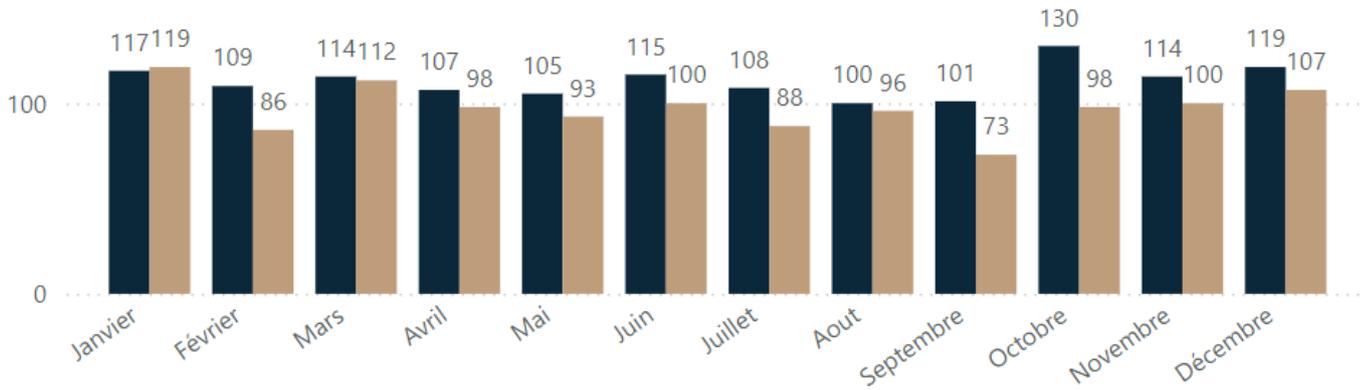


2.1.3.2. Répartition des crémations par types de prestations

Prestations	2024	2023	Évol
CREMATION FAMILLE	1 296	1 141	13,58 %
CREMATION ADULTE	1 286	1 131	13,70 %
CREMATION ENFANT +1 AN	9	8	12,50 %
CREMATION PERSONNE DEPOURVUE DE RESSOURCES SUFFISANTES	1	2	-50,00 %
CREMATION D'EXHUMATION	27	19	42,11 %
CREMATION DEFUNT INHUME DEPUIS +5ANS	27	18	50,00 %
CREMATION DEFUNT INHUME DEPUIS -5ANS		1	-100,00 %
CREMATION DE PIÈCES ANATOMIQUES	16	10	60,00 %
CONTAINER DE 30KG ET 100L MAXIMUM	15	10	50,00 %
CONTAINER DE 60KG ET 200L MAXIMUM	1		0,00 %
Total	1 339	1 170	14,44 %

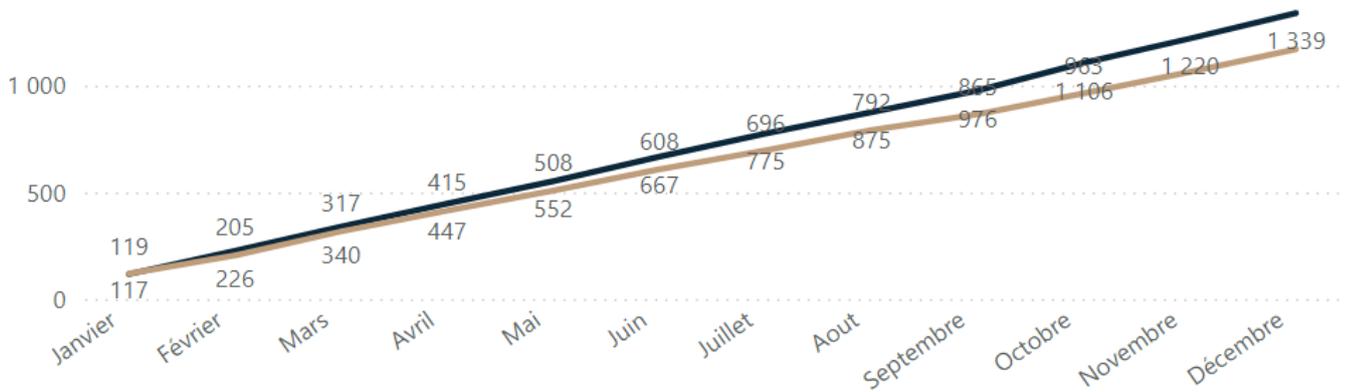
2.1.3.3. Evolution mensuelle du nombre de crémation

● 2024 ● 2023



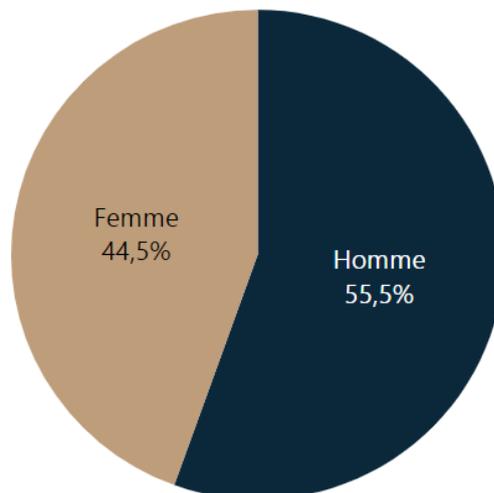
En cumul annuel

● 2024 ● 2023



2.1.3.4. Répartition des crémations Famille par civilité

Prestation ▲ Mois	CREMATION ADULTE		CREMATION ENFANT	Total
	Femme	Homme	Enfant	
Janvier	56	59		115
Février	50	56		106
Mars	51	57		108
Avril	43	63		106
Mai	38	61	2	101
Juin	60	45	2	107
Juillet	49	54	1	104
Aout	35	63		98
Septembre	40	54	2	96
Octobre	50	75		125
Novembre	47	64	1	112
Décembre	51	66	1	118
Total	570	717	9	1 296



2.1.3.5. Origine des personnes décédées (domicile des défunts)

Par départements

Année	2024		2023	
Départements	Nombre de crémations	%	Nombre de crémations	%
Rhône	980	75,62%	818	71,69%
Ain	257	19,83%	239	20,95%
Saône-et-Loire	18	1,39%	17	1,49%
Loire	6	0,46%	5	0,44%
Isère	5	0,39%		
Drôme	3	0,23%		
Haute-Savoie	3	0,23%	1	0,09%
Autres	24	1,85%	61	5,35%
Total	1 296	100,00%	1 141	100,00%

Par intercommunalités

Année	2024		2023	
Intercommunalités	Nombre de crémations	%	Nombre de crémations	%
Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône	311	24,00%	288	25,24%
Métropole de Lyon	223	17,21%	167	14,64%
Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées	153	11,81%	158	13,85%
Communauté de communes Saône-Beaujolais	141	10,88%	89	7,80%
Communauté de communes Dombes Saône Vallée	113	8,72%	101	8,85%
Communauté de communes du Pays de l'Arbresle (CCPA)	92	7,10%	82	7,19%
Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien	71	5,48%	44	3,86%
Communauté de communes Val de Saône Centre	50	3,86%	32	2,80%
Communauté de communes de la Dombes	35	2,70%	31	2,72%
Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse	16	1,23%	36	3,16%
Communauté d'agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération	14	1,08%	10	0,88%
Communauté de communes des Vallons du Lyonnais (CCVL)	9	0,69%	8	0,70%
Communauté de communes de la Plaine de l'Ain	4	0,31%	3	0,26%
Autres	64	4,94%	92	8,06%
Total	1 296	100,00%	1 141	100,00%

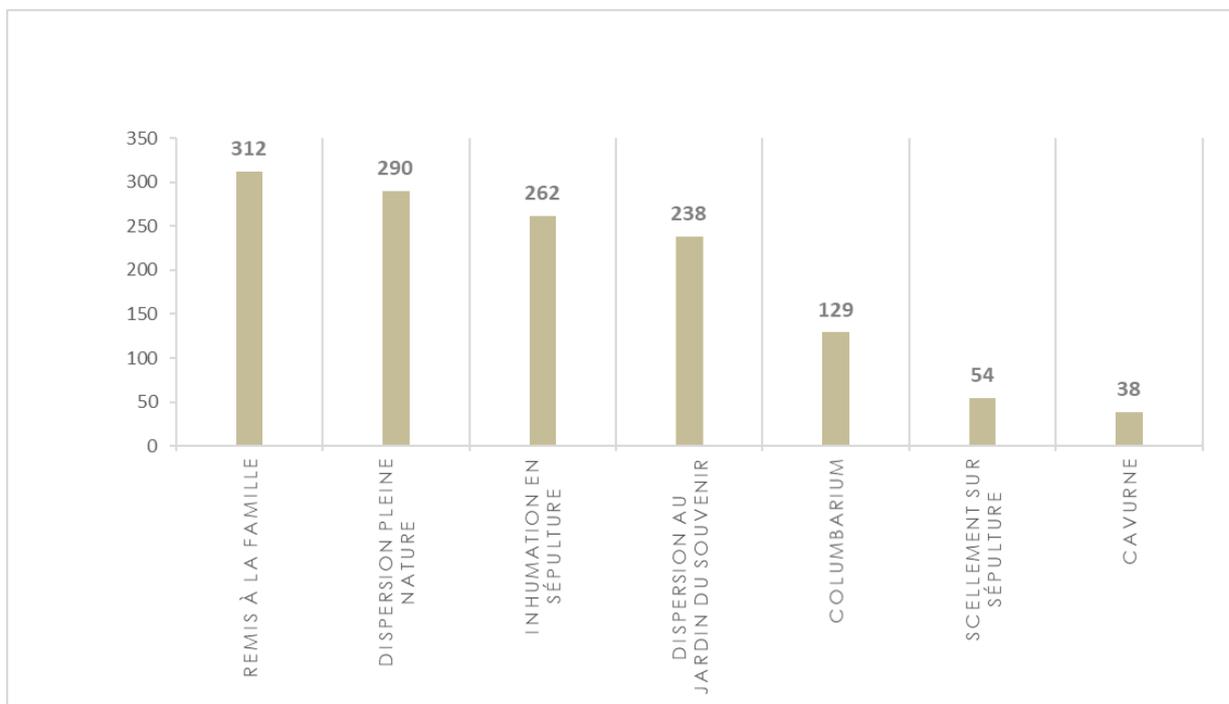
Par villes

Année	2024		2023	
	Communes	Nombre de crémations	%	Nombre de crémations
Villefranche-sur-Saône (69)	150	11,57%	172	15,07%
Belleville-en-Beaujolais (69)	59	4,55%	2	0,18%
Gleizé (69)	50	3,86%	29	2,54%
Reyrieux (01)	39	3,01%	24	2,10%
Anse (69)	36	2,78%	33	2,89%
Arnas (69)	35	2,70%	19	1,67%
Jassans-Riottier (01)	30	2,31%	23	2,02%
Lyon (69)	30	2,31%	21	1,84%
L'Arbresle (69)	28	2,16%	18	1,58%
Neuville-sur-Saône (69)	27	2,08%	25	2,19%
Tarare (69)	27	2,08%	13	1,14%
Albigny-sur-Saône (69)	21	1,62%	14	1,23%
Trévoux (01)	17	1,31%	14	1,23%
Saint-Bernard (01)	15	1,16%	13	1,14%
Montmerle-sur-Saône (01)	14	1,08%	7	0,61%
Beaujeu (69)	13	1,00%	15	1,31%
Lentilly (69)	13	1,00%	10	0,88%
Quincieux (69)	13	1,00%	3	0,26%
Saint-Georges-de-Reneins (69)	13	1,00%	23	2,02%
Val d'Oingt (69)	13	1,00%	15	1,31%
Autres	653	50,39%	648	56,79%
Total	1 296	100,00%	1 141	100,00%

Par villes de votre intercommunalité

Année	2024		2023	
	Communes	Nombre de crémations	%	Nombre de crémations
Villefranche-sur-Saône (69)	150	48,23%	172	59,72%
Gleizé (69)	50	16,08%	29	10,07%
Arnas (69)	35	11,25%	19	6,60%
Jassans-Riottier (01)	30	9,65%	23	7,99%
Blacé (69)	8	2,57%	2	0,69%
Limas (69)	8	2,57%	15	5,21%
Cogny (69)	5	1,61%	5	1,74%
Saint-Étienne-des-Oullières (69)	4	1,29%	2	0,69%
Ville-sur-Jarnioux (69)	4	1,29%		
Lacenas (69)	3	0,96%	4	1,39%
Le Perréon (69)	3	0,96%	2	0,69%
Vaux-en-Beaujolais (69)	3	0,96%	4	1,39%
Denicé (69)	2	0,64%	2	0,69%
Montmelas-Saint-Sorlin (69)	2	0,64%	5	1,74%
Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais (69)	2	0,64%	2	0,69%
Rivolet (69)	1	0,32%	1	0,35%
Saint-Julien (69)	1	0,32%	1	0,35%
Total	311	100,00%	288	100,00%

2.1.3.6. Destination des cendres



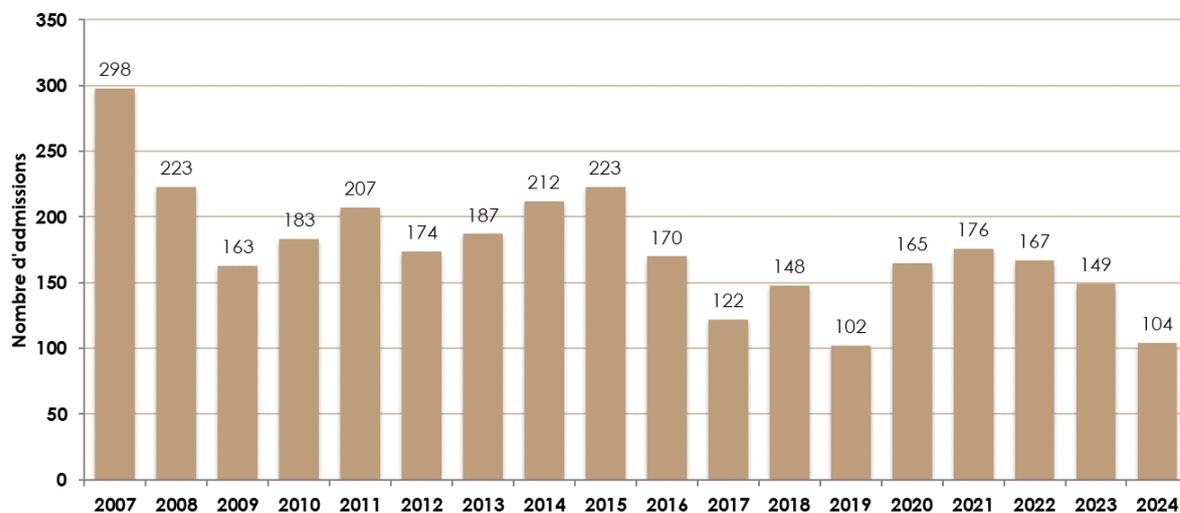
Destination des cendres		
Destination	Part	Nombre de crémations
Remis à la famille	23.58%	312
Dispersion pleine nature	21.92%	290
Inhumation en sépulture	19.80%	262
Dispersion au jardin du souvenir	17.99%	238
Columbarium	9.75%	129
Scellement sur sépulture	4.08%	54
Caverne	2.87%	38
TOTAL	100%	1 323

2.1.4. Analyse du registre des admissions à la chambre funéraire

L'exploitation du registre des admissions tenu à la chambre funéraire a permis de procéder aux analyses suivantes :

2.1.4.1. Evolution du nombre annuel d'admissions

Évolution de l'activité annuelle depuis 2007



Le nombre d'admissions effectuées en 2024 est de 104 représentant une baisse de -30 % par rapport à l'année passée.

Activité annuelle		
Années	Nombre d'admissions	Évolution
2007	298	
2008	223	-25.17%
2009	163	-26.91%
2010	183	12.27%
2011	207	13.11%
2012	174	-15.94%
2013	187	7.47%
2014	212	13.37%
2015	223	5.19%
2016	170	-23.77%
2017	122	-28.24%
2018	148	21.31%
2019	102	-31.08%
2020	165	61.76%
2021	176	6.67%
2022	167	-5.11%
2023	149	-10.78%
2024	104	-30.20%

2.1.4.2. Autres prestations

Prestations	2022	2023	2024
Présentation temporaire du corps en salon	94	87	85
Location laboratoire	119	118	102

2.2. LES AUTRES INDICATEURS DE QUALITE

2.2.1. Les cérémonies personnalisées

La mission des équipes d'OGF au quotidien est de rendre hommage aux mémoires des défunts et de permettre aux proches d'exprimer leur sentiment au travers d'une cérémonie personnalisée qui restera dans leur souvenir comme un moment apaisant d'accompagnement de leur être cher.

Le personnel du crématorium de Gleizé est en mesure de préparer et réaliser des cérémonies personnalisées mais ce n'est pas l'usage sur ce site.

En effet, les opérateurs funéraires ont pour habitude d'assurer eux-mêmes le temps de recueillement a fortiori s'il s'agit d'une cérémonie personnalisée.

2.2.2. Registre d'appréciation du service

Un registre des appréciations est mis à la disposition des familles et du public. Il est placé dans le hall d'accueil du centre funéraire crématorium. Ce registre permet de recueillir les appréciations relatives à la qualité des services et des prestations proposés. Des remarques et des suggestions concernant le centre funéraire peuvent y être inscrites également.

Au centre funéraire de la CAVBS, les familles et le public utilisent également ce registre comme un recueil de pensées, de souvenirs et de messages.

2.3. LES ENQUETES DE SATISFACTION DES FAMILLES

2.3.1. Dispositif d'évaluation de la satisfaction des familles

Depuis avril 2023, OGF a mis en place pour ses crématoriums un outil développé par la société CritizR, qui permet aux familles d'évaluer directement leur satisfaction sur leur smartphone ou leur ordinateur, et transformer cette démarche de mesure en une démarche relationnelle.

2.3.1.1. La note de relation client

La note de relation client mesure l'appréciation par les familles de l'engagement pris en interne par OGF pour les équipes, dans la démarche d'écoute clients à travers un triptyque de critères tel que :

- ✔ Le taux de réponses aux messages et évaluations des familles
- 🕒 Le délai moyen de réponses aux messages des familles (48h ouvrées maximum)
- 😊 L'évaluation de la qualité des réponses par les familles ayant souhaité échanger directement avec l'équipe du crématorium

Relation client

Détails >

juillet - décembre 2024 - Note finale 

3,45 /5 

+0,64 

 82%

 5j 2h

 5,00/5

La note finale s'élève à 3,45/5, en progression de +0,64 point par rapport à la période précédente. Cette évolution positive reflète une dynamique d'amélioration continue, traduisant les efforts mis en œuvre pour renforcer la qualité du service rendu et mieux répondre aux attentes des usagers.

Par ailleurs, les éléments suivants sont à souligner :

- Un taux de réponse de 82 %, témoignant d'une implication renforcée des usagers. Cet indicateur reste toutefois perfectible et fait l'objet d'une attention particulière pour garantir une représentativité accrue.
- Une note de satisfaction de 5,00/5 sur les réponses apportées, mettant en évidence la qualité des échanges individualisés et la pertinence des informations transmises.

Perspectives et axes d'amélioration

Afin de consolider cette progression et d'atteindre les objectifs qualitatifs fixés dans le cadre de la délégation, plusieurs axes d'amélioration seront prioritairement engagés :

- Poursuivre l'amélioration du taux de réponse, notamment par la simplification des supports de consultation et l'activation de leviers de participation complémentaires.
- Maintenir l'excellence des réponses individuelles, en capitalisant sur les bonnes pratiques identifiées et en formalisant un cadre de réponse harmonisé.
- Renforcer l'analyse qualitative des verbatim, pour affiner la compréhension des attentes exprimées et identifier de nouvelles pistes d'ajustement du service.
- Déployer des actions ciblées de sensibilisation et de communication, afin de valoriser la participation des usagers et renforcer leur engagement.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une démarche structurée d'amélioration continue, portée conjointement par les équipes opérationnelles et les instances de pilotage, en cohérence avec les engagements contractuels.

2.3.1.2. La note de satisfaction client

La note de satisfaction est une mesure clé du service rendu aux familles.

Satisfaction client 

Détails >

 **4,80** /5

-0,13 

35 participations

Avec une note moyenne de **4,80/5**, la satisfaction client se maintient à un niveau d'excellence, bien que l'on observe une légère baisse par rapport à l'année précédente. Ce résultat demeure très positif et reflète une qualité de service perçue comme élevée par les usagers, en cohérence avec les engagements pris envers les familles.

Le maintien de ce niveau d'exigence constitue une priorité constante pour le groupe OGF, dans le cadre de sa mission de service public délégué.

Perspectives et axes d'amélioration

Afin de consolider ces résultats et anticiper les attentes des familles, plusieurs actions seront mises en œuvre :

- Renforcement des dispositifs d'écoute et de recueil de la satisfaction, notamment par des outils plus fins d'analyse qualitative (verbatim, entretiens ciblés).
- Sensibilisation continue des équipes terrain, pour garantir une homogénéité dans la qualité d'accueil et d'accompagnement.
- Suivi renforcé des indicateurs de satisfaction, avec des points d'étape réguliers pour assurer une réactivité en cas de variation significative.
- Développement d'initiatives locales d'amélioration, en lien avec les spécificités territoriales et les retours terrain.

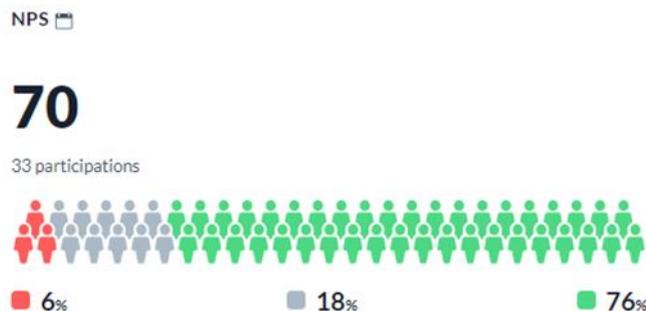
Ces actions visent à pérenniser un haut niveau de satisfaction tout en renforçant la relation de confiance avec les familles et les partenaires institutionnels.

2.3.1.3. La note NPS (Net Promoter Score), la recommandation client

La NPS est un outil qui mesure sur une échelle de 0 à 10, la prédisposition de la famille à recommander le service funéraire du crématorium à un proche.

Le score est calculé sur la base des réponses données à la question « Recommanderiez-vous cet établissement à vos proches ? ». Selon la notation, un statut NPS est attribué :

- Détracteur (échelle de 0 à 6) ;
- Passif (échelle de 7 à 8) ;
- Promoteur (échelle de 9 à 10).



Le Net Promoter Score (NPS) s'établit à 70, avec 76 % de promoteurs, confirmant un très fort niveau de recommandation de la part des usagers.

Ce résultat témoigne de la relation de confiance établie avec les familles et de leur satisfaction à l'égard de la qualité du service rendu.

À noter que seuls 6 % des répondants ont attribué une note inférieure à 7/10.

Conformément à sa démarche d'amélioration continue, le groupe OGF demeure pleinement attentif à ces retours moins favorables, afin d'identifier les axes de progrès et d'y apporter des réponses concrètes

Perspectives et axes d'amélioration

Pour consolider cette dynamique positive et continuer à progresser, plusieurs leviers seront activés :

- Analyse qualitative approfondie des retours passifs et détracteurs, en particulier sur les verbatim, afin d'identifier les irritants et leviers de fidélisation.
- Renforcement de la réactivité face aux retours négatifs, via des dispositifs de suivi individualisé et des plans d'action ciblés.
- Partage des bonnes pratiques issues des sites les mieux notés, dans une logique d'harmonisation et d'exemplarité au sein du réseau.
- Maintien d'un haut niveau d'écoute active, en consolidant les canaux de remontée d'information pour les familles et en favorisant leur expression libre.

Ces actions visent à garantir un niveau élevé de recommandation sur la durée, tout en intégrant pleinement les attentes exprimées par les usagers.

2.3.2. La communication du crématorium

2.3.2.1. Les plaquettes de communication

Une plaquette d'information sur le crématorium est mise à la disposition des opérateurs funéraires, des familles et du public. Elle présente les coordonnées, les horaires d'ouverture du crématorium et un plan d'accès à celui-ci.

Les services liés à l'accueil et à l'organisation des cérémonies sont également présentés ainsi que les différents choix qui s'offrent aux familles quant à la destination des cendres.

Cette plaquette permet ainsi de répondre aux besoins d'information des familles et contribue à mieux faire connaître le crématorium ainsi que les services proposés par ce dernier.

2.3.2.2. La communication par les médias

La publicité pour la crémation n'est pas autorisée par la loi. Toutefois, afin de mieux faire connaître le fonctionnement de votre établissement, ou accompagner les changements de mentalité autour de la crémation, il est tout à fait possible de communiquer autrement tout au long de l'année sur votre territoire.

A l'occasion d'évènements, de rencontres avec le personnel du crématorium, ou de travaux par exemple, nous pouvons vous proposer notre support ainsi que des éléments de communication adaptables à vos médias.

2.3.2.3. Les recherches sur Google

Plus de 90% des recherches sur internet se font par le portail de Google.

Pour les crématoriums dont OGF détient la propriété de la fiche GMB (Google My Business), qui s'affiche sur la droite de l'écran des résultats de recherche d'un ordinateur ou en premier sur un smartphone, OGF recueille les données de flux web avec l'établissement.

Ci-dessous les volumes d'interactions avec la fiche du crématorium pour la totalité de l'année 2024.

Interactions Google 2024	crématorium de Villefranche-sur-Saône
Recherche Google - Mobile : Nombre de personnes ayant consultées votre fiche d'établissement dans la recherche Google depuis un mobile	6338
Recherche Google - Ordinateur : Nombre de personnes ayant consultées votre fiche d'établissement dans la recherche Google depuis un ordinateur	1876
Google Maps - Mobile : Nombre de personnes ayant consultées votre fiche d'établissement sur Google Maps depuis un mobile	6514
Google Maps - Ordinateur : Nombre de personnes ayant consultées votre fiche d'établissement sur Google Maps depuis un ordinateur	610
Appels : Nombre d'interactions avec le bouton "Appeler" de votre fiche d'établissement	926
Itinéraire : Nombre de demandes d'itinéraire effectuées depuis votre fiche d'établissement	9336
Clics vers le site Web : Nombre d'interactions avec le bouton "Site Web" de votre fiche d'établissement	1868

2.3.2.4. La e-réputation sur internet

La réputation d'un établissement sur internet est devenue partie intégrante de la relation qu'un établissement peut avoir avec le public sans même avoir actionné quelque levier de communication de son propre chef. Internet est maintenant devenu pour chacun, le premier contact avec l'établissement et la première occasion de se faire un avis sur celui-ci, bien avant de le connaître parfois, voire sans jamais s'y rendre finalement.

La traduction concrète de cette e-réputation est la note Google de l'établissement ainsi que le suivi des avis donné par le public sur internet. Une note trop peu élevée ou des avis parfois malveillants peuvent fausser une réputation et affecter les collaborateurs de l'établissement.

Il faut en moyenne 4 avis positifs pour faire équilibre à un seul avis négatif.

OGF ne peut empêcher de faire apparaître sur la fiche du crématorium des avis et notes déposés directement par des internautes, aussi bons ou mauvais soient-ils.

En revanche, OGF s'appuie sur les avis véritables des familles ayant répondu aux questionnaires de satisfaction dématérialisés et leur propose d'en publier le résultat sur Google.

La note de e-réputation Google est également disponible dans le rapport mensuel CritizR.

Au jour de la rédaction de ce rapport la note du crématorium est de 3,9/5.



La note Google atteint 3,9/5, sur la base de 25 avis déposés, en progression de +0,1 point par rapport à la période précédente. Cette stabilité, accompagnée d'une légère amélioration, reflète une perception globalement positive du service par les usagers. Elle confirme l'effort mené pour garantir une qualité d'accueil et de prise en charge conforme aux attentes.

Ce levier de visibilité numérique revêt une importance stratégique, dans la mesure où il influence directement l'image publique du site et peut impacter la confiance des familles avant tout contact.

Perspectives et axes d'amélioration

Dans une logique d'amélioration continue de l'e-réputation, plusieurs actions seront engagées :

- Veille active sur les plateformes d'avis en ligne, afin d'assurer une réactivité face aux commentaires et de valoriser les retours positifs.
- Encouragement à l'expression spontanée des familles satisfaites, dans le respect de l'éthique et de la neutralité, pour refléter plus fidèlement la qualité du service rendu.
- Analyse systématique des avis négatifs, afin d'en tirer des enseignements concrets pour l'amélioration opérationnelle.
- Renforcement de la sensibilisation des équipes à l'impact de l'e-réputation, en particulier dans les phases clés du parcours usager.

L'objectif est de consolider l'image positive du site auprès du grand public, tout en intégrant les attentes exprimées via ce canal complémentaire de retour d'expérience.

2.3.3. Elimination des déchets métalliques

Après une crémation, les cendres du défunt sont remises aux proches. Les résidus métalliques (visseries du cercueil, prothèses, etc.) ne se consumant pas lors de la crémation, sont traités et revalorisés dans une filière adaptée, conformément à la réglementation.

Chez OGF, ces résidus ne sont pas revendus mais cédés à titre gratuit au prestataire OrthoMetals, qui les trie et les recycle avant de fournir les industries automobiles, aéronautique ou encore électroménagère. Les métaux valorisés ne réintègrent jamais le domaine de la santé.

En 2024, le montant de la valorisation pour votre établissement s'élève à **14 265.49 € pour 329 Kg** de métaux collectés le 22/05/2024

Une valorisation vertueuse

Conformément à la loi 3DS promulguée en 2022, les fonds issus la valorisation des métaux sont intégralement destinés au financement des obsèques d'indigents ou à des structures d'intérêt général. Sur ce point, OGF a été précurseur puisque bien avant cette réglementation, le Groupe a souhaité reverser l'intégralité des fonds issus de la valorisation

à des associations désignées par les autorités délégantes et/ou à la Fondation PFG pour financer des initiatives portant sur les thèmes du deuil et de la fin de vie.

Au titre des montants valorisés pour l'année il vous a été versé en 2024 :

- La somme de 14 265.49 € le 10/02/2025.

2.3.4. La certification de services Qualicert®



Afin de renforcer la visibilité de la qualité des services offerte aux usagers du crématorium et de valoriser les prestations réalisées par le personnel, une démarche de certification de services a été initiée.

Le certificat Qualicert® est attribué par l'organisme certificateur leader dans ce domaine, SGS ICS. Il garantit un niveau de qualité optimal dans l'accueil et l'accompagnement des familles. Il marque la reconnaissance par un organisme tiers indépendant de la conformité des services de l'établissement vis-à-vis d'exigences définies dans un référentiel.

Le référentiel spécifique « Accueil et accompagnement des familles dans les crématoriums », élaboré à l'initiative d'OGF et réalisé en collaboration avec SGS ICS, a été validé par un comité de Certification indépendant, composé de représentants d'associations de consommateurs, de professionnels et de représentants des Pouvoirs Publics.

À l'issue d'une vague d'audits de certification réalisée par des auditeurs de SGS, le crématorium a obtenu le certificat Qualicert® le 14 janvier 2014 et reste certifié depuis. La certification actuelle court jusqu'en 2026. Le certificat est disponible en annexe 1.

2.3.5. Protection du Travailleur Isolé (PTI)

OGF a toujours été soucieux de la sécurité de ses collaborateurs et a mis en place un certain nombre de mesures afin de prévenir tout accident, notamment en lien avec l'exploitation d'un crématorium. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé de mettre à disposition du personnel du crématorium un équipement PTI (Protection du Travailleur Isolé) /DATI (Dispositif d'Alarme pour Travailleur Isolé).



Ce dispositif est utilisé par un (ou plusieurs) agent(s) de crématorium « hors de vue et hors d'ouïe » d'autres agents. Il s'agit d'un appareil permettant d'alerter les secours en cas de problème. L'appel peut être déclenché de façon volontaire (accident) ou automatique, en cas de perte de verticalité du travailleur (malaise).

La prestation de télésurveillance associée à ce dispositif est confiée à la société FIDUCIAL, spécialisée dans la télésurveillance des personnes, et plus particulièrement dans la gestion d'alarmes transmises au travers de PTI/DATI situé en différents point du territoire français.

2.4. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE

2.4.1. Les maintenances, interventions et travaux de l'année

Au cours de l'année, les installations du crématorium ont fait l'objet d'entretiens préventifs ou curatifs cités ci-dessous :

- 13 juin 2024 : remplacement des luminaires de la chambre froide (des leds 30W)
- 26 décembre 2024 : remplacement de la porte d'introduction du four (câble moteur HS)

2.4.2. Les contrôles réglementaires

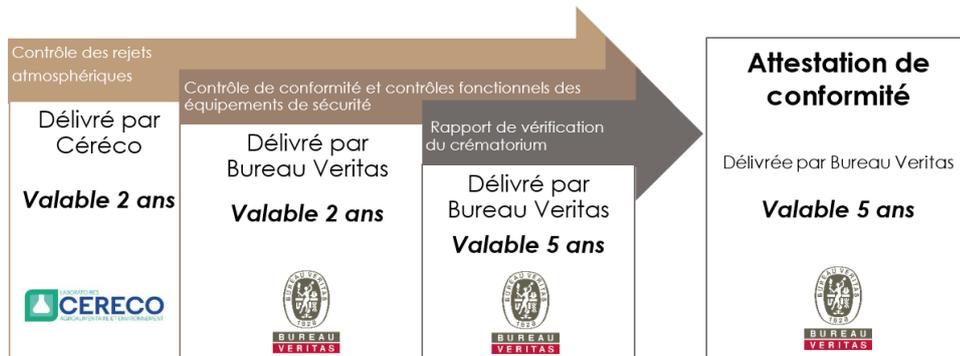
Conformément à l'article D2223-102 du code général des collectivités territoriales, le crématorium est soumis à une visite de conformité par l'organisme de contrôle accrédité Bureau Veritas. Cette visite de conformité porte sur le respect des prescriptions prévues aux articles D. 2223-100 (caractéristiques techniques relatives aux parties publiques et techniques d'un crématorium) et D. 2223-101 (respect des prescriptions applicables aux rejets gazeux).

Le contrôle de conformité et de sécurité de l'équipement de crémation est délivré pour une durée de deux ans par Bureau Veritas.

Le contrôle des rejets atmosphériques de polluants est réalisé par l'organisme de contrôle CERECO. Le certificat est valable deux ans également.

Au vu des deux contrôles précités ainsi que du rapport de vérification du crématorium, l'attestation de conformité du crématorium est délivrée par Bureau Veritas.

Le décret n° 2023-264 du 11 avril 2023 relatif aux prescriptions techniques des crématoriums a fait passer la durée de validité de l'attestation de conformité des équipements de crémations de 6 ans à 5 ans pour tous les contrôles effectués à partir du 1^{er} juin 2023.



A la suite de récurrentes défaillances du prestataire historique CERECO, le groupe OGF fait dorénavant appel à l'organisme GINGER LECES pour les contrôles de rejets atmosphériques de ses sites à compter du printemps 2025.

Ci-dessous les contrôles en cours de validité :

Rejets atmosphériques			
Dernier contrôle CONFORMÉ réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
29/04/2025	2	27/03/2027	A planifier

Dispositifs des sécurités des fours (ESCR)			
Dernier contrôle CONFORMÉ réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
15/07/2024	2	15/07/2026	A planifier

Conformité du bâtiment			
Dernier contrôle CONFORMÉ réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date du contrôle :
30/04/2018	6	29/04/2024	15/05/2024**

****Le contrôle de conformité du bâtiment est partiellement correct. Les non-conformités restantes sont soumises aux travaux lourds prévus.**

3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : ANALYSE FINANCIER

3.1. TARIFS PRATIQUES

3.1.1. Les tarifs des prestations du service public

Les tarifs appliqués au 1^{er} semestre de l'année 2024 ont été les suivants :

Désignation	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2024		
	Tarifs HT	TVA 20.00%	Tarifs TTC
I – PRESTATIONS DE BASE CREMATORIUM			
1 - Crémation adulte Crémation Remise de l'urne à la famille Utilisation de la salle de cérémonie <30mn	533.63 €	106.73 €	640.36 €
2 - Crémation enfant jusqu'à 13 ans Démarches et formalités de crémation Crémation Remise de l'urne à la famille Utilisation de la salle de cérémonie <30mn	266.83 €	53.37 €	320.20 €
3 - Crémation personnes dépourvues de ressource		Gratuit	
4 - Crémation après inhumation inférieure à 5 ans Démarches et formalités de crémation Crémation Remise de l'urne à la famille Utilisation de la salle de cérémonie <30mn	533.63 €	106.73 €	640.36 €
ans Démarches et formalités de crémation Crémation Remise de l'urne à la famille Utilisation de la salle de cérémonie <30mn	266.83 €	53.37 €	320.20 €
II - PRESTATIONS DE BASE FUNERARIUM			
Les 24 premières heures en cellule réfrigérée, y compris l'admission	77.18 €	15.44 €	92.62 €
Par 24 heures supplémentaires en cellule réfrigérée	38.14 €	7.63 €	45.77 €
Forfait séjour en chambre funéraire (pour les séjours supérieurs à 6 jours)	267.88 €	53.58 €	321.46 €
Présentation temporaire du corps en salon (une heure maximum)	77.18 €	15.44 €	92.62 €
Location laboratoire	55.80 €	11.16 €	66.96 €
Supplément admission (nuits –de 20h00 à 6h00-, dimanches et jours fériés)	116.21 €	23.24 €	139.45 €
III PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES			
1 – Utilisation de la salle cérémonie >30 MN	86.46 €	17.29 €	103.75 €
2– Cérémonie de recueillement personnalisée	145.05 €	29.01 €	174.06 €
3- Utilisation de la salle des retrouvailles		Gratuit	
4 – Dispersion cendres jardin du souvenir	38.14 €	7.63 €	45.77 €
5 – Cérémonial dispersion personnalisé		Gratuit	
6– Location salle pour obsèques sans crémation	86.46 €	17.29 €	103.75 €
7 – Crémation de pièces anatomiques			
Container <60 kg et 200L	438.82 €	87.76 €	526.58 €
Container <30 kg et 100 L	183.15 €	36.63 €	219.78 €
8- Prestation de restauration : boissons chaudes, brioches pour 20 personnes		Gratuit	
9- Autres prestations : préparation / mise en place / nettoyage de la salle des retrouvailles pour service traiteur		Gratuit	
10- Conservation temporaire de l'urne au crématorium par mois (gratuit les 2 premiers mois)	24.17 €	4.83 €	29.00 €
IV - DIVERS			
1 – Ristourne pour absence de cérémonie de recueillement	-72.51 €	-14.50 €	-87.01 €

3.1.2. La révision des tarifs

Conformément aux dispositions de l'avenant n°2 signé en date du 11 décembre 2023, les tarifs 2023 ont été conservés au 1er janvier 2024.

3.2. PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT

3.2.1. Les règles comptables

Le centre funéraire – crématorium de la CAVBS n'est pas une entité économique en tant que telle et ne génère donc pas par conséquent de compte d'exploitation propre.

Les charges retenues sont les charges réelles. Seuls certains postes sont forfaitaires (frais de direction, frais postaux et télécom) ou font l'objet d'une clé de répartition (charges de personnel).

Par convergence du plan comptable général français avec les normes comptables IFRS, un nouveau plan comptable doit être appliqué par les entreprises à partir des exercices ouverts le 1er janvier 2005. Les méthodes de comptabilisation, notamment des amortissements et des provisions sont les suivantes :

- L'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre.
- La méthode de comptabilisation par composants exclut la constatation de provisions pour gros entretien ou grandes révisions (art.311-2 PCG).

3.2.2. Le compte de résultat en euros hors taxes

Les comptes 2024 ci-dessous représentent la demi-année de fin de contrat. Ils ne sont pas directement comparables avec l'année entière 2023.

Activité (en volume)	2023	01/01/24 au 30/06/24 OGF
	TOTAL	TOTAL
Nombre total de crémations (hors PAOH)	1 160	659
Nombre total d'admissions	149	57
1. VOLUMES PRODUITS D'EXPLOITATION		
NOMBRE DE PRESTATIONS		
I- Prestations de base		
1- Crémation adultes	1 131	639
2- Crémation enfants jusqu'à 13 ans	8	4
3- Crémation personnes dépourvues de ressources	2	1
4- Exhumation < 5 ans	1	0
5- Exhumation > 5 ans	18	15
6- Funérarium		
<i>Admission et 24 premières heures</i>	65	57
<i>Par 24 heures supplémentaires</i>	292	269
<i>Forfait séjour en chambre funéraire (pour les séjours supérieurs à 6 jours)</i>	84	
<i>Présentation du corps</i>	87	37
<i>Location Laboratoire</i>	118	49
<i>Supplément admission (nuits, dimanches et jours fériés)</i>	21	13
II- Prestations complémentaires		
1- Utilisation salle de cérémonie > 30 mn	59	54
2- Cérémonie de recueillement personnalisée	4	6
3- Salle de cérémonie 45 min max. sans crémation	62	17
4- Utilisation salle de convivialité	24	55
5- Dispersion des cendres Jardin du Souvenir	109	62
III- Autres prestations		
1- Crémation de pièces anatomiques	10	8
2- Conservation temporaire de l'urne au crématorium par mois (gratuit les 2 premiers mois)	94	10

Compte d'exploitation en euros HT	2023	01/01/24 au 30/06/24 OGF
1. PRODUITS D'EXPLOITATION		
CHIFFRE D'AFFAIRES		
I- Crémations familles	609 969	346 062
1- Crémation adultes	602 512	340 992
2- Crémation enfants jusqu'à 13 ans	2 121	1 067
3- Crémation personnes dépourvues de ressources	0	0
4- Exhumation < 5 ans	534	0
5- Exhumation > 5 ans	4 803	4 003
6- Funérarium	54 309	21 760
Admission et 24 premières heures	5 008	4 399
Par 24 heures supplémentaires	11 097	10 260
Forfait séjour en chambre funéraire (pour les séjours supérieurs à 6 jours)	22 502	
Présentation du corps	6 706	2 856
Location Laboratoire	6 578	2 734
Supplément admission (nuits, dimanches et jours fériés)	2 418	1 511
II- Prestations complémentaires	15 188	9 374
1- Utilisation salle de cérémonie > 30 mn	5 098	4 669
2- Cérémonie de recueillement personnalisée	580	870
3- Salle de cérémonie 45 min max. sans crémation	5 354	1 470
5- Dispersion des cendres Jardin du Souvenir	4 156	2 365
III- Autres prestations	4 046	1 707
7- Crémation de pièces anatomiques	1 832	1 465
8- Conservation temporaire de l'urne au crématorium par mois (gratuit les 2 premiers mois)	2 214	242
IV- Divers	-14 048	-6 888
1- Ristourne pour absence de cérémonie de recueillement	-14 048	-6 888
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	669 464	372 014
2. CHARGES D'EXPLOITATION		
Gaz	73 689	34 020
Electricité	26 010	9 353
Sous-traitance gardiennage	0	0
Sous-traitance nettoyage / entretien locaux	12 752	6 886
Sous-traitance espaces verts	550	0
Redevance (HT)	33 473	18 601
Redevance pour frais de contrôle et RODP	145 020	72 510
Maintenance équipement de crémation	40 059	22 233
Maintenance VMC clim / cases réfrigérées	908	720
Maintenance logiciel informatique	0	0
Eau	548	2 367
Contrôles atmosphériques	2 533	0
Frais de personnel	137 414	89 290
Téléphone fax et charges administratives	1 883	971
Assurances	3 031	1 584
Frais d'expert comptable	2 004	1 023
Frais de déplacement	0	0
Impôts et taxes	4 636	2 126
Frais de siège	55 566	30 877
Divers	2 536	1 104
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	542 611	293 663
RESULTAT D'EXPLOITATION	126 853	78 351
Amortissements techniques	157 576	27 544 €
Frais financiers	0	0
Résultat avant IS	-30 723	50 808
IS (25.83%)		13 124
RESULTAT NET	-30 723	37 684

3.2.3. Commentaires sur le compte de résultat

Activité et chiffre d'affaires

De janvier à juin 2024, le chiffre d'affaires s'élève à **372 014 €** pour **659 crémations** et **57 admissions facturées**.

En 2023, il s'élevait à 669 464 € pour 1 160 crémations et 149 admissions facturées.

Répartition du CA	2023	2024 du 1 janvier au 30 juin
CA Crémation		
- Crémation adultes	602 512 €	340 992 €
- Crémation enfants	2 121 €	1 067 €
- Crémation d'exhumation d'un corps	5 337 €	4 003 €
- Crémation pièces anatomiques	1 832 €	1 465 €
Sous-total CA Crémation	611 801 €	347 527 €
CA Autres produits		
- Dispersions de cendres	4 156 €	2 365 €
- Location de la salle de cérémonie	10 452 €	6 139 €
- Cérémonie de recueillement personnalisée	580 €	870 €
- Conservation temporaire d'urnes	2 214 €	242 €
Sous-total CA Autres produits	17 402 €	9 615 €
CA Maison funéraire		
- Admissions Funérarium et autres	54 309 €	21 760 €
Sous-total CA Maison Funéraire	54 309 €	21 760 €
Ristourne	-14 048 €	-6 888 €
CA Total	669 464 €	372 014 €

Charges d'exploitation

Gaz

Le gaz facturé correspond aux factures du crématorium. Le coût total du gaz sur le 1^{er} semestre 2024 ressort à **34 020 €**, soit un coût par crémation de **51,62 €**.

En euros HT	2023	2024 1 ^{er} Semestre
Coût de gaz	73 689	34 020
Coût unitaire par crémation	63,53	51,62

2024	janv.-24	févr.-24	mars.-24	avr.-24	mai.-24	juin.-24
Gaz KWH	67 367	69 294	57 338	73 352	63 133	51 600

Total	2023	2024
Total KWH	387 106	382 084

Var. VAL	Var. %
-5 022	-1%

Electricité

La facturation sur le 1^{er} semestre 2024 s'élève à **9 353 €**, soit un coût par crémation de **14,19 €**.

En euros HT	2023	2024 1 ^{er} Semestre
Coût de l'électricité	26 010	9 353
Coût unitaire par crémation	22,42	14,19

2024	janv.-24	févr.-24	mars.-24	avr.-24	mai.-24	juin.-24
Electricité KWH	6 883	6 832	6 483	6 989	6 927	7 460

Total	2023	2024
Total KWH	40 166	41 574

Var. VAL	Var. %
1 408	4%

Sous-traitance gardiennage

Le centre funéraire ne fait pas appel à une société de gardiennage.

Sous-traitance nettoyage / entretien des locaux

Ce poste s'élève à **6 824 €** sur le 1er semestre 2024 contre 12 752 € en 2023 et comprend :

	2023	2024 1 ^{er} Semestre
Entretien et nettoyage de locaux et des vitres (PEI, DERICHEBOURG)	9 493	4 841
Télésurveillance (FIDUCIAL SECURITE HUMAINE)	234	61
Maintenance incendie (EUROFEU)	294	515
Divers dépannages et entretiens (plomberie, électricité...)	2 731	1 407
TOTAL	12 752	6 824

Sous-traitance espaces verts

Sur le 1er semestre 2024, ce poste s'élève à **0 €** pour l'aménagement végétal des bacs et l'achat des fleurs. En 2023 le montant de ce poste s'élevait à **550 €**.

Redevances

Redevance fixe et frais de contrôle

Cette redevance correspond à la mise à disposition des Ouvrages par la Communauté d'agglomération et aux frais de contrôle. Son montant se porte à **72 510 €** sur le 1er semestre 2024 contre 145 020 € en 2023 (1an).

Soit :

Redevance fixe : 125 000 € annuels x coefficient de révision 1.11554 = 139 441.90 € annuels, soit 69 721.15 € pour la période janvier-juin 2024

Frais de contrôle : 5 000 € annuels x coefficient de révision 1.11554 = 5 577.70 € annuels, soit 2 788.85 € pour la période janvier-juin 2024

Redevance variable

En contrepartie de l'usage des installations, une redevance est versée à la CAVBS.

Sur le 1er semestre 2024, cette redevance correspond à 5 % du chiffre d'affaires réalisé.

Elle est calculée à partir du montant du CA du 1er semestre 2024 : 372 014 € * 5 % = **18 601 €** contre 33 473 € en 2023 (1an).

Maintenance des équipements de crémation

Le montant représente la maintenance préventive et curative des équipements de crémation, il s'élève à **22 233 €** sur le 1er semestre 2024 contre 40 059 € en 2023 (1 an).

	2023	2024 1 ^{er} Semestre
Maintenance de l'équipement de crémation (ATI)	39 210	20 792
Contrôle des installations de gaz (BUREAU VERITAS)	226	231
Contrôle des appareils de levage (BUREAU VERITAS)	95	0
Contrôle des installations funéraires (FUNERAIRES DE FRANCE)	0	668
Contrôle thermographie	292	242
Conformité électrique	236	299
TOTAL	40 059	22 233

Le contrôle des installations funéraires est obligatoirement à réaliser tous les 2 ans.

Maintenance VMC Clim / Cases réfrigérées

Les charges relatives à l'entretien et à la maintenance de l'installation de ventilation et à la maintenance des cases réfrigérées s'élèvent à **720 €** sur le 1^{er} semestre 2024 contre 908 € en 2023.

	2023	2024 1 ^{er} Semestre
Maintenance CVC (SOMECI)	908	720
TOTAL	908	720

Maintenance logiciel informatique

Sans objet sur le 1^{er} semestre 2024 et 2023.

Eau

Le coût total de l'eau sur le 1^{er} semestre 2024 ressort à **2 367 €**, soit 3,59 € coût par crémation.

<i>En euros HT</i>	2023	2024 1 ^{er} Semestre
<i>Coût d'eau</i>	548	2 367
<i>Coût unitaire par crémation</i>	0,47	3,59

Une fuite sur le réseau a été détectée puis réparée, toutefois la facturation du gestionnaire comptabilisée ici inclut les consommations avant réparation.

Contrôles atmosphériques

Le contrôle des rejets atmosphériques est obligatoirement à réaliser tous les 2 ans.

Frais de personnel

Les salaires et charges sociales s'élèvent sur le 1^{er} semestre 2024 à **89 290 €** contre 137 414 € en 2023.

Les salaires et charges sociales sont ceux fournis par la Direction des Ressources Humaines du groupe en fonction de l'affectation des personnels qui repose sur un suivi individuel des temps passés par le personnel opérationnel.

Le montant correspond aux salaires et charges sociales du personnel d'exécution ayant travaillé au centre funéraire au 1^{er} semestre 2024. Ce montant comprend également une quote-part du directeur du secteur opérationnel à hauteur de près de 20% de son temps (très forte implication dans la période de renouvellement du contrat) et d'une quote-part du Responsable du crématorium de 60% pour leurs activités d'encadrement de l'ensemble du personnel et de direction du centre funéraire.

Les charges de personnel intègrent également une quote-part de salaire relatif à la maison funéraire.

Sont également intégrés à ce poste :

- Les indemnités non soumises à cotisation telles que celles relatives aux paniers repas, tickets restaurant, frais de transport et à la prime de médaille du travail,
- La participation au résultat avec les cotisations sociales,

EXPLOITATION

	Heures Travaillées	Heures Payées	Total Brut	Total Charges	Total MS
2023	2 198	2 390	39 376	10 278	49 654
2024	86	191	6 877	3 089	9 966

hors participation

	Polyvalence entrante				Polyvalence sortante			
	Heures Travaillées	Total Brut	Total Charges	Total MS	Heures Travaillées	Total Brut	Total Charges	Total MS
2023	1 996	35 374	11 770	47 144	-847	-14 208	-4 273	-18 481
2024	1 922	34 040	10 733	44 773				

hors participation

ENCADREMENT

	Heures Travaillées	Total Brut	Total Charges	Total MS
2023	1 079	39 514	17 338	56 852
2024	741	21 709	9 947	31 655

hors participation

Téléphone, Fax et charges administratives

Ce poste comprend les abonnements et les consommations des lignes téléphoniques ainsi que les fournitures administratives telles que l'achat de fournitures de bureau, l'entretien et les consommables de l'imprimante et une colonne de désinfection pour gel hydro alcoolique cette année. Le montant total du poste sur le 1^{er} semestre 2024 est de **971 €** contre 1 883 € en 2023.

	2023	2024 1 ^{er} Semestre
Abonnement téléphonique, fax et internet (ORANGE)	246	120
Maintenance imprimante + copies (RICOH)	233	160
Fournitures administratives (JPG, STACI)	926	49
Achats divers fournitures de bureau	478	642
TOTAL	1 883	971

Depuis 2012, les frais postaux sont compris dans les frais d'administration générale. En effet, la direction comptable d'OGF a admis et décidé que ces frais d'affranchissement étaient compris dans les frais d'administration.

Assurances

Le coût des assurances a été déterminé sur la base du contrat en cours qui prévoit une prime pour l'ensemble des crématoriums. Notre assureur nous adresse un montant individualisé par crématorium, soit **1 584 €** sur le 1^{er} semestre 2024 contre 3 031 € en 2023.

Frais d'expert-comptable

Les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à **0 €** sur le 1^{er} semestre 2024 contre 2 004 € en 2023. Le coût a été comptabilisé sur le second semestre 2024.

Frais de déplacement

Ce poste regroupe les remboursements des notes de frais de déplacement du personnel du centre funéraire. Ce poste est néant sur le 1^{er} semestre 2024.

Impôts et taxes

Les impôts et taxes s'élèvent au global à **2 129 €** sur le 1^{er} semestre 2024 contre 4 636 € en 2023.

Le montant renseigné correspond à la Contribution Economique Territoriale (CET), à la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S) et à la taxe foncière.

CET :

La CET se décompose en Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et en Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

- La CFE s'élève à **893 €** sur le 1^{er} semestre 2024 contre 1 515 € en 2023.
- La CVAE a été appliquée en retenant le taux de 0.28% plus une taxe additionnelle de 9.23% de la valeur ajoutée du crématorium. Elle s'élève à **646 €** sur le 1^{er} semestre 2024 contre 1 899 € en 2023.

C3S :

La Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S), plus communément appelée Organic, se calcule pour 0,16% du chiffre d'affaires (0,13% pour la C3S et 0,03% pour la contribution additionnelle). Cette taxe s'élève à **595 €** sur le 1^{er} semestre 2024 contre 1 105 € en 2023.

Taxe foncière :

Néant en 2024 et 2023.

Frais de siège

Ces frais qui s'élèvent à **30 877 €** en 2023 contre 55 565 € en 2023 couvrent l'assistance administrative assurée par les différents services du groupe OGF en matière de comptabilité, finance, ressources humaines, informatique, facturation clients, gestion des achats, juridique.

Pour 2024, ils ont été estimés et plafonnés forfaitairement à **8,3%** des produits d'exploitation comme en 2023. Il s'agit du taux retenu pour l'établissement des comptes de l'ensemble des crématoriums gérés par OGF.

Frais de siège 2024

Année civile	Réel 2022 en milliers d'euros	Réel 2023 en milliers d'euros	Réel 2024 en milliers d'euros	Evol 2023/2024 en milliers d'euros	Evol 2023/2024 en %
CA Groupe	633 216 K€	630 443 K€	629 832 K€	-611 K€	-0.10%
Coûts siège retenus pour calcul (1)	53 263 K€	52 592 K€	52 408 K€	-184 K€	-0.35%
Pourcentage théorique	8.41%	8.34%	8.32%		0.02%
Pourcentage effectivement retenu pour rapports d'activité	8.40%	8.30%	8.30%		0.00%

(1) Idem années précédentes, il s'agit du coût des fonctions support (personnels) et des budgets centraux (loyers, énergies, équipements...), incluant le coût des fonctions support, réseau (production/logistiques/administration), hors dépenses de marketing et communication, autres charges d'exploitation, honoraires exceptionnels (audit et conseil) et participation.

Divers

Ce poste sur le 1^{er} semestre 2024 s'élève à **1 103 €** contre 2 536 € en 2023 et comprend les charges suivantes :

	2023	2024 1 ^{er} Semestre
Achat et entretien des vêtements de travail (BRAGARD, EDENRED)	1 426	576
Fontaine à eau, distributeur de boisson et les consommables (CHATEAU D'EAU, PRODIA, FOUNTAIN FRANCE)	994	526
Autres petits achats	116	0
TOTAL	2 536	1 103

Provisions pour grosses réparations

Il n'a pas été prévu de provisions pour grosses réparations relatives à l'appareil de crémation et au Bâtiment / Toit / Ravalement ni sur le 1^{er} semestre 2024, ni en 2023.

Amortissements

Les dotations correspondent d'une part aux amortissements de caducité relatifs aux premiers investissements qui sont calculés sur la durée du contrat et d'autre part aux amortissements techniques qui sont calculés sur les biens renouvelables ou acquis en cours de contrat.

L'amortissement des immobilisations est fait par composant, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre ou ramenée à la durée de la convention.

Le tableau des amortissements est présenté en annexe 2.

La valeur nette comptable des biens de retour est nulle à la fin du contrat de concession.

Frais financiers

OGF n'a pas recours à l'emprunt pour le financement des investissements. Ceux-ci sont autofinancés. Les frais financiers inscrits au compte prévisionnel d'exploitation correspondent donc au coût du capital investi.

La dette a été entièrement remboursée fin 2016 et il n'y a plus de frais financier relatif à cette dette.

Impôts sur les sociétés

Le taux d'imposition pour le 1^{er} semestre 2024 est de 25.83 % et ne s'applique qu'en cas de résultat positif.

3.3. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS

3.3.1. Etat de variation de patrimoine

La somme des acquisitions sur le 1^{er} semestre 2024 s'élève à **0 €** contre 60 198 € en 2023.

4. PERSPECTIVES 2024

Contrat de concession

Le contrat ici rapporté et arrivé à échéance le 30 juin 2024 a fait l'objet d'un nouveau contrat de délégation à compter du 01/07/2024.

ANNEXE 2 : TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Description	Mise en service	Valeur actualisée	Nb mois	Fin amort.	Amortiss. Cumulés N-1	VNC N-1	Dotation Année 2024	Amortiss. Cumulés 2024	VNC 2024
ASUS ECRAN 22' VK222H	21/05/2012	134	48	20/04/2016	134	0	0	134	0
CARRELAGE	26/07/2013	6 595	41	23/11/2016	6 595	0	0	6 595	0
JOURS IMMOBILISES	26/07/2013	332	41	23/11/2016	332	0	0	332	0
STRUCTURE FOUR	26/07/2013	52 432	41	23/11/2016	52 432	0	0	52 432	0
ELECTRICITE	26/07/2013	155	41	23/11/2016	155	0	0	155	0
HONORAIRES	26/07/2013	1 337	41	23/11/2016	1 337	0	0	1 337	0
ALIMENTATION GAZ	26/07/2013	872	41	23/11/2016	872	0	0	872	0
MENUISERIE EXT	26/07/2013	1 480	41	23/11/2016	1 480	0	0	1 480	0
EVACUATION ANCIEN FOUR ET INSTALLATION NOUVEAU	26/07/2013	20 144	41	23/11/2016	20 144	0	0	20 144	0
CHARIOT PORTE CERCUEIL	29/08/2014	568	27	27/11/2016	568	0	0	568	0
COMPLEMENT EVACUATION ANCIEN FOUR ET INSTALLATION NOUVEAU	01/04/2015	6 715	19	30/10/2016	6 715	0	0	6 715	0
REMPLACEMENT GROUPE FRIGORIFIQUE	29/07/2015	4 749	16	26/11/2016	4 749	0	0	4 749	0
MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	01/04/2016	1 263	8	01/12/2016	1 263	0	0	1 263	0
CIRCULATEUR SUR CLIMATISATION	01/04/2016	1 830	8	01/12/2016	1 830	0	0	1 830	0
REMISE EN ETAT POUR RENOUV DSP	24/06/2016	8 365	17	23/11/2017	8 365	0	0	8 365	0
DEFIBRILATEUR AUTOMATISE + ARMOIRE	12/07/2016	1 949	4	10/11/2016	1 949	0	0	1 949	0
LED MONITOR(1920x1080) + SOCLE VERTICAL	01/04/2017	121	17	31/08/2018	121	0	0	121	0
OPTIPLX 3040	01/04/2017	395	48	01/03/2021	395	0	0	395	0
VERIFICATION ANNUELLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	01/04/2017	612	81	01/12/2023	612	0	0	612	0
CHARIOT ELEVATEUR HR 250KG	13/04/2017	3 375	80	12/11/2023	3 375	0	0	3 375	0
LIGNE DE FILTRATION	12/02/2018	308 600	70	13/11/2023	308 600	0	0	308 600	0
TCE	05/12/2018	12 956	60	05/11/2023	12 956	0	0	12 956	0
TRAVAUX ELECTRIQUES DISJONCTEUR 100A	22/04/2018	3 600	68	21/11/2023	3 600	0	0	3 600	0
TRAITEMENT EFFLUENTS ATMOSPHERIQUES	01/04/2018	3 594	69	01/12/2023	3 594	0	0	3 594	0
JOURS IMMOBILISES	30/06/2017	920	78	29/11/2023	920	0	0	920	0
JOURS IMMOBILISES	01/04/2017	958	81	01/12/2023	958	0	0	958	0
HONORAIRES	01/04/2017	4 983	81	01/12/2023	4 983	0	0	4 983	0
CHAUFFAGE	01/04/2017	4 563	81	01/12/2023	4 563	0	0	4 563	0
ETUDE ET REALISATION LDF	30/03/2018	24 511	69	29/11/2023	24 511	0	0	24 511	0
INTERVENTIONS PONSCTUELLES RESEAU/TEL HORS PROJET	31/12/2018	1 164	48	30/11/2022	1 164	0	0	1 164	0
MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	01/04/2002	785	56	31/10/2023	785	0	0	785	0
SECHE MAIN + ELECTRICITE	23/04/2019	1 256	56	22/11/2023	1 256	0	0	1 256	0
ECRAN 32 P + MINI CHAINE	02/05/2019	11 875	56	01/12/2023	11 871	4	4	11 875	0
HIFI-VIDEO 2 ECRANS SALLE DE CONVIVIALITE	30/10/2019	2 056	50	30/11/2023	2 056	0	0	2 056	0
REBRIQUETAGE COURT FOUR C3X	22/10/2019	55 880	50	22/11/2023	55 880	0	0	55 880	0
AIDE INSTAL DES EFFLUENTS ATMOSPHE	19/03/2019	800	57	18/11/2023	800	0	0	800	0
JOURS IMMOBILISES GLEIZE DJWW 23881	01/04/2020	1 665	45	01/12/2023	1 665	0	0	1 665	0
HIFI -2 LIAISONS HAUTS PARLEURS	01/04/2020	385	45	01/12/2023	385	0	0	385	0
JOURS IMMOBILISES CVC GLEIZE 23881 Q3-20	01/04/2020	167	45	01/12/2023	167	0	0	167	0
CVC GROUPE AVEC VENTILATEUR	01/04/2020	3 082	45	01/12/2023	3 082	0	0	3 082	0
MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE	01/04/2020	275	45	01/12/2023	275	0	0	275	0
JOURS IMMOBILISES	01/04/2020	310	45	01/12/2023	310	0	0	310	0
CREMA PLOMBERIE	23/09/2020	596	39	22/11/2023	596	0	0	596	0
CREMA CARRELAGE	23/09/2020	755	39	22/11/2023	755	0	0	755	0
CREMA PEINTURE	23/09/2020	695	39	22/11/2023	695	0	0	695	0
CREMA ELECTRICITE	23/09/2020	8 551	39	22/11/2023	8 551	0	0	8 551	0
CREMA JOURS IMMOBILISES	23/09/2020	818	39	22/11/2023	818	0	0	818	0
PEINTURE	29/09/2020	1 775	39	28/11/2023	1 775	0	0	1 775	0
IMMOBILISES CVC VENTILATION GLEIZE Q3-21	30/11/2020	322	37	01/12/2023	322	0	0	322	0
PULVERISATEUR DE CALCIUS AVEC REFROIDISSEMENT	15/10/2020	27 000	38	16/11/2023	27 000	0	0	27 000	0
VENTILATION SALLE DE PREPARATION	30/11/2020	2 588	37	01/12/2023	2 588	0	0	2 588	0
Imprimantes IM 350F	12/01/2021	665	35	13/11/2023	665	0	0	665	0
MISE EN CONFORMITE ELECTRIQ 21-22	01/01/2022	1 879	22	02/11/2023	1 879	0	0	1 879	0
REMP CHAUFFE EAU	14/03/2022	990	20	13/11/2023	990	0	0	990	0
PORTE COUPE FEU	01/04/2022	959	19	31/10/2023	959	0	0	959	0
AGENCEMENTS	29/11/2022	25 260	10	02/11/2023	25 260	0	0	25 260	0
CHARIOT ELECTRO MECANIQUE	12/06/2023	2 205	11	12/05/2024	546	1 659	1 659	2 205	0
SWALPRINT TOILE ACOUSTIC	01/04/2023	2 399	7	31/10/2023	2 399	0	0	2 399	0
REMPLACEMENT COMPRESSEUR	01/04/2023	55 594	13	02/05/2024	35 739	19 855	19 855	55 594	0
GLEIZE 2740 ROUTE DE MONTMELAS ANALYSE DU SITE ET DU BATI	22/12/2023	5 800	96	21/11/2031	0	0	5 800	5 800	0
LATITUDE E5470 + ACCESSOIRES	01/04/2017	625	23	02/03/2019	625	0	0	625	0
LATITUDE E5570 + ACCESSOIRES	04/10/2016	625	23	04/09/2018	625	0	0	625	0
DOLIA - Dell Latitude 5320 CTO/Flex Base	26/06/2022	929	23	26/05/2024	703	0	225	929	0
TOTAL AMORTISSEMENTS TECHNIQUES		698 840			671 296	21 519	27 544	698 839	0

